# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

# AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904



N° 83 . 1988 . Fasc. 2

### SOMMAIRE

- Une lecture viennoise en 1618, par Jean-Claude Arnould.
- Le paternalisme à Vienne entre les deux guerres à travers le journal « Trait d'Union », par François RENAUD.
- Les contrats de mariage à Vienne de 1920 à 1938, par Christine Renaud.
- La presse utilisée comme source d'archives, par D. Espagnon.

## BULLETIN DE LA SOCIETE DES AMIS DE VIENNE

## REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la Société des Amis de Vienne

pour « répandre la connaissance de l'histoire de la Ville et des antiquités viennoises » (article premier des statuts).

## pour 1988

Le numéro	30,00	F
Abonnement annuel normal	95,00	F
Abonnement de soutien	120,00	F
Retraités et étudiants	70.00	E

Avis important: Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année au moment du règlement d'un abonnement nouveau seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Correspondance: Secrétaire des Amis de Vienne, Bureau du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cours Brillier, 38200 Vienne. C.C.P. Amis de Vienne - LYON 185-71 J.

Le Comité de rédaction laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises.

En couverture : Pièce de monnaie de la colonie grecque de Métaponte, VI° siècle av. J.-C. Trouvée sur la colline Sainte-Blandine par Frédéric DIDIER.

## ATTENTION!

## tous les abonnements commencent au 1er janvier

Vous êtes donc priés de payer votre cotisation dans le premier trimestre 1988. Comme il n'est pas possible d'envoyer des lettres de rappel, le Conseil d'Administration a décidé de supprimer l'abonnement aux retardataires.

Faites un effort pour que le bulletin continue à paraître, dès aujourd'hui envoyez votre cotisation.

MERCI.

## FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES « AMIS DE VIENNE » POUR L'ANNEE 1988

NOM: Prénoms:	i i de esta de
Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par poste) :	
	C 3 F D G G G E E B D G C C C C C C C C C C C C C C C C C C
4	
TARIF ABONNEMENT :	
Abonnement de soutien	120 F
Abonnement normal	95 F
Etudiants - Retraités	70 F
A retourner accompagné du règlement par :	
chèque bancaire ou par C.C.P. LYON 185-	71 Ј
à l'adresse suivante :	
« Amis de Vienne » - Office du Tourisme - Cours Brilli	er - 38200 Vienne.

## NOS ACTIVITÉS

## COURANT MAI:

Réunion d'information sur le futur musée de Saint-Romainen-Gal. La date et l'heure seront annoncées par la presse locale.

## DIMANCHE 5 JUIN:

Sortie à Annecy et ses environs.

- Le matin : visite de la vieille ville sous la conduite de deux hôtesses des "Amis du Vieil Annecy".
- 12 h 30 : déjeuner.
- · L'après-midi:
  - Visite du musée de la fonderie des cloches Paccard.
  - Les bords du lac ; arrêt à Talloires et exposé sur le lac.
  - Visite du château de Montrottier.

Le départ est fixé à 7 h 30 à la gare routière ; le prix de la journée tout compris est de 210 F.

Prière de se faire inscrire à l'Office du Tourisme.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

# AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904



Nº 83 . 1988 . Fasc. 2

# BULLETIN

SOCIETE NOS ACTIVITA

## AMIS DE VIENNE

Réunias de la constitue sur le futur nuncées de Saint-Remain en-tout de pare et l'heure naroan aumoncées par la presse locale.

DIMANCHE S JUIN :

Sortie à Agree :

Le matie :

dans b.

12 1/

Nº 83 . 1988 . Fasc. 2

## UNE LECTURE VIENNOISE EN 1618

par Jean-Claude ARNOULD (\*)

Que lisait-on à Vienne et dans sa région il y a quatre cents ans ? Il est maintenant assez facile de l'imaginer : des ouvrages spécialisés (de médecine par exemple), beaucoup de livres religieux (des vies de saints aux œuvres polémiques, en passant par les traités de théologie), d'anciens romans de chevalerie ou des recueils narratifs plus en vogue mais également tournés vers le divertissement, des almanachs, des récits de voyages, la liste paraît inépuisable (1). Nous avons oublié cependant l'une des lectures les plus courantes et néanmoins presque méconnue de nos jours : dans les années 1570 à 1630, avant la périodisation de la presse, se répandent en France des opuscules d'une dizaine de pages, vendus à la criée sur les marchés, ou, dans les campagnes, par des colporteurs. Il s'agit de feuilles d'information sur tel ou tel événement de l'actualité : une bataille contre les troupes ottomanes aux portes de l'Europe, un orage si effrayant qu'on peut y voir un message du ciel, un crime horrible et sanguinaire commis à deux pas d'ici (2).

<sup>(\*)</sup> D'une famille viennoise de longue date et très liée aux illustres Claude et Germain Grange, Jean-Claude Arnould, après de brillantes études à l'Institution Robin, est devenu agrégé de Lettres, puis Docteur ès Lettres pour la thèse suivante : « Les Nouvelles histoires tant tragiques que comiques » de Vérité Habane (1585), édition annotée, établie d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque de l'Arsenal, avec une contribution à l'étude de la narration brève à la fin du

<sup>(1)</sup> Un ouvrage récent : Livres populaires du XVIe siècle. Révertoire sud-est de la France, sous la direction de G. Demerson (Paris, C.N.R.S., 1986), fournit, en plus des positions théoriques les plus sûres maintenant, une bibliographie très complète des ouvrages de lecture courante à cette époque dans notre région.

(2) Précisons une fois pour toutes que nous sommes redevables de l'essentiel de ces observations à l'ouvrage précité, ainsi qu'à J.-P. Seguin : « L'information à la fin du xve siècle en France » (in Arts et traditions populaires, 1956, n° 4, et 1957, n° 1-2), « Faits divers sensationnels dans seize bulletins d'information imprimés en France pendant le règne de François Ie » (in Mélanges F. Calot, Paris, 1960), L'information en France de Louis XII à Henri II (Genève, Droz, 1961), et L'information en France avant le périodique (Paris, Maisonneuve et Larose, 1964; pourvu d'une abondante bibliographie); à R. Chartier : Lectures et lecteurs dans la France d'ancien régime (Paris, Scuil, 1987); aux ouvrages : Pratiques de la lecture (Marseille, Rivages, 1985) et Les usages de l'imprimé (Paris, Fayard, 1987), tous deux sous la direction de R. Chartier; enfin, à N.Z. Davis : Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au XVIe siècle (Paris, Aubier, 1979). Pour le reste, nous utilisons les conclusions de notre étude à paraître : « Misères de ce temps : réflexions sur la littérature de faits divers à la fin du xvie et au début du xvire siècles ».

Ces canards, puisque tel est leur nom, présentent un certain nombre de caractéristiques communes et invariables :

- leur médiocre qualité : ni reliure ni couverture, une impression souvent très fautive et réalisée avec des caractères typographiques de rebut, parfois même hétéroclites, évidemment pas d'illustration. Il s'agit de vendre au moindre prix et de comprimer les délais et les coûts d'impression;
- leur destination populaire : contrairement à ce que l'on peut imaginer, une part non négligeable de la population peut lire. Soit, comme nous, dans le cas des couches les plus cultivées, soit par différentes médiations (lectures collectives, à haute voix, déchiffrage progressif...). Le régime de lecture est donc tout à fait particulier, et le public extensible, allant des individus complètement alphabétisés à ceux qui ne le sont que très partiellement. Dans ce lectorat, nous allons rencontrer les couches sociales les plus diverses. D'une façon générale, les intellectuels sont plutôt réticents vis-à-vis de cette culture populaire et de ces textes souvent qualifiés de fadaizes;
- le contenu de ces feuilles d'information est également invariable : un récit, encadré par un exorde et une péroraison parfois en forme de prière, prétend démontrer que les faits rapportés sont *prodigieux*, c'est-à-dire qu'ils *signifient* la volonté divine. Dans le cas particulier des canards criminels qui nous occupe, le crime épouvantable est puni de façon épouvantable, et tout cela établit, selon une formule stéréotypée, que « Dieu ne laisse rien impuny » ;
- les informations données par ces écrits sont sujettes à caution. Les faits sont souvent déformés, amplifiés, voire totalement inventés c'est peut-être le cas du texte que nous présentons —. Qu'importe, si le public trouve ici son content de scandale : les auteurs d'occasionnels ne reculent devant rien (infanticide, parricide, viols, scènes sanguinaires et macabres, anthropophagie). Mais bien entendu, ce scandale doit être édifiant ;
- par conséquent, l'effet de ces écrits n'est pas radicalement différent de celui de notre presse à scandales : le lecteur est placé dans une position contradictoire où le voyeurisme (délectation face au spectacle de l'innocence humiliée, de la souffrance des victimes, de la perversité des coupables) se mêle confusément et inconsciemment à l'intransigeance morale. Les canards, souvent engagés dans le débat religieux, sont d'ailleurs envahis par une idéologie explicite au point d'en devenir voyante.

Le texte que nous présentons ici n'est pas de mince

intérêt (3). Il vérifie en effet les critères communs que nous venons d'exposer, mais n'est pas des plus obscènes; ni effusion de sang, ni anthropophagie, il n'y a pas de viol, ni de scène de sadisme; c'est un crime spirituel: la violation d'un vœu. Si le macabre est présent, c'est dans la scène finale, qui fait aujourd'hui sourire, mais dont tout laisse à penser que le lectorat populaire la tenait pour réelle. L'intérêt de ce canard échappera donc si l'on ne le restitue dans son contexte historique et idéologique : le crime commis par ce chevalier de Malte est bien, quoi qu'il nous en semble maintenant, aussi effroyable qu'un crime

Ce texte semble d'autre part bien s'inscrire dans le mouvement de la Contre-Réforme : s'il était de bon ton, à la Renaissance, de moquer les Cordeliers pour leurs frasques (voir l'Heptaméron de Marguerite de Navarre, ou Les Nouvelles récréations de Joyeux devis de Bonaventure Des Périers, qui datent du milieu du xvie siècle), les guerres civiles allaient orienter la narration brève vers la polémique contre les Huguenots : les religieux devenaient donc intouchables pour les auteurs catholiques. Or, ce canard a pour but de montrer ce qu'il en coûte de rompre un vœu : nous sommes là dans la logique posttridentine de la restauration de l'Eglise et de la réforme d'un clergé déliquescent à la fin du xvie siècle. Ce canard doit être entendu comme un rappel à l'ordre adressé aux religieux qui auraient des velléités d'affranchissement (4), et, plus largement, veut effrayer tous ceux qui seraient tentés de défier l'Eglise ou de prendre ses prescriptions à la légère.

Nous conservons toutes les inconsistances orthographiques et les irrégularités grammaticales, auxquelles la langue est encore largement sujette au début du xvIIe siècle (par exemple pour l'accord des participes). Nous développons les abréviations (par exemple «ô» pour «on») et dissimilons I et J, U et V. Nous conservons l'accentuation et la ponctuation originelle, en corrigeant cependant les accents grammaticaux (pour distinguer « a »

évidemment châtiés de la manière la plus atroce.

<sup>(3)</sup> Certes, il serait plus passionnant encore de pouvoir lire un occasionnel qui figurait au catalogue de la Librairie Leconte frères en 1955 (n° 111): Discours admirable et prodigieux d'un Loup Cervier qui entra dans la cité de Vienne le Samedy 5 de mars 1616. Et après avoir esté longuement poursuyvi se sauva dans la grande Eglise saint Maurice... Publié en 1616 chez le même Jean Poyet, ce récit de huit pages a un titre alléchant pour les spécialistes d'histoire locale; nous n'en avons malheureusement retrouvé de trace que bibliographique (c'est le numéro 119 de la bibliographie de J.-P. Seguin).

(4) Les chevaliers de Malte semblent particulièrement visés; François de Rosset, qui repousse ainsi bien loin les limites du scandale, raconte en 1613, le viol d'un jeune homme par un membre de cet ordre, assisté d'un moine (Histoires tragiques de nostre temps, Paris, J.-B. Behourt, 1613). Les coupables sont évidemment châtiés de la manière la plus atroce.

de « à » par exemple), nous ajoutons les accents aigus sur les e finaux et les accents graves sur les finales, nous remplaçons les deux points suivis de majuscules par un point final, et modifions librement les virgules pour le confort de la lecture.

\*\*

### HISTOIRE

LA

## PLUS HORRIBLE ET ESPOUVENTABLE

de nostre temps,

D'un Chevalier de Malthe, quittant sa Croix pour se marier, et le sinistre evenement qui s'en est ensuyvi. Dans la ville de Thou (5) en Lorraine le 8 Avril 1618.

A Vienne

Par Jean Poyet (6), Imprimeur et Libraire de ladicte Cité, Avec permission. MDCXVIII

(La première page du texte reproduit ce titre, mais les dates y sont en toutes lettres).

Tout ainsi comme ceux-là anciennement estoyent portez d'un bon zèle et affection, et ensemble (comme l'on peut voir par leurs escrits) se delectoyent grandement, lors que quelque chose remarquable et prodigicuse arrivée de leur temps venoit à leur notice (7), à mettre incontinent main à la plume, et la rediger par escrit, pour en faire part à la posterité et meuz d'une charité fraternelle nous convier à mieux faire que ceux-là, en la personne ou au prejudice desquels ces choses estoient advenues : tels estoient jadis ces braves Secretaires qui escrivant les deportements et abominables affections de cest impudique Empereur Heliogabale, ou celles de cest infame Nabuchodonosor (8),

 <sup>(5)</sup> Toul.
 (6) L'histoire de Jean Poyet reste à faire. Il excrça à partir de 1590 d'abord à Lyon, puis à Vienne après juin 1614. Sa production ne semble pas des plus importantes.

<sup>(7)</sup> à leur connaissance. (8) Ces deux souverains sont aux yeux des historiens traditionnels, les incarnations même de la perversité. Ici, notre chroniqueur va donc imiter ces derniers, en consignant, à des fins édifiantes, des événements qui l'épouvantent.

avoyent horreur de crayonner sur le papier leurs impudantes actions ct luxurieuses volontez.

Porté de mesme affection que ceux-là, et aux mesmes erres (9) que ceux-cy me treuvé-je maintenant, voulant mettre au jour et faire voir à la posterité une des plus horribles et espouvantables (10) histoires qui se soit jamais ouy, autant remarquable et digne de memoire, comme la suitte et periode (11) d'icelle ont donné d'espouventement et frayeur à tout le peuple de Lorraine. Le fil de laquelle je ne puis deduire, que prealablement je ne deplore et regrette extremement, et sois comme convié aux larmes (12), voyant l'infortuné desastre de ce miserable, nommé le Chevalier de Vannes (13), frère du gouverneur de la ville de Thou en Lorraine, enrollé depuis longues années en ceste belle Congregation des Chevaliers de Malthe, et faict vœu de n'esclorre pendant toute sa vie aucunes actions contrevenantes à la volonté de ce grand Capitaine JESUS-CHRIST, soubz l'estendart duquel il avoit esté receu, faict promesse de prodiguer sa vie, et cent après s'il les eust euës, à ceste guerre immortelle, que tous unanimement ces braves Chevaliers ont denoncé (14) aux ennemis de ceste saincte Croix.

Ce disgracié et plus cent mille fois infortuné qu'un Leandre (15), oublieux de son vœu et de toutes ses promesses, se licencie à muguetter (16) les Dames de Thou, et presume tant de soy, qu'il croit (comme nous pouvons conjecturer), se voyant un corageux Chevalier, que facillement il pourra (ce que jamais nul, feust-ce des Alexandres ou Sansons, n'a peu) servir Dieu et

(14) L'accord du participe passé n'est pas régi à cette époque par les règles

(16) courtiser.

<sup>(9)</sup> sur les mêmes chemins, sur les traces.

<sup>(10)</sup> La redondance est une caractéristique stylistique des canards. (11) aboutissement.

<sup>(12)</sup> Le texte dit *l'armes*.
(13) Nous retrouvons la trace de ce nom dans les archives de la Meurthe-et-Moselle. La famille de Ligniville compte un commandeur de Malte (Gabriel) et un Moselle. La famille de Ligniville compte un commandeur de Malte (Gabriel) et un Baron de Vannes (Georges). Ce dernier titre passe ensuite à la famille de Reims. Malheureusement, toutes ces références sont beaucoup plus tardives que les faits ici rapportés (XVIII° siècle). Au demeurant, cette impossibilité d'authentifier les événements ne doit pas nous troubler : la frontière entre la réalité et la fiction n'est pas définie pour nos ancêtres comme elle l'est pour nous ; cependant la scène finale est suffisamment incroyable pour que l'auteur sente le besoin de la situer dans une ville assez éloignée ; l'impossibilité de retrouver des témoins oculaires, pourtant si nombreux aux dires de l'auteur, sera imputée à la distance, non à la fiction. Ajoutons, mais ce n'est pas décisif si l'on considère que la part des occasionnels qui est parvenue jusqu'à nous est minime, qu'il est impossible de retrouver ce récit dans la région de Toul. D'ailleurs, la page de titre ne dit rien d'un original de cette région, alors que l'habitude est de mentionner ; « jouxte la coppie imprimée à... ». On peut en conclure presque sûrement que c'est à Vienne, ou à proximité, que le texte a été rédigé. L'absence de notation géographique le confirme. géographique le confirme

que nous connaissons.

(15) Léandre traversait chaque nuit l'Hellespont à la nage pour rejoindre Héro, prêtresse d'Aphrodite dont il était amoureux. De la rive, elle guidait son chemin avec un flambeau, qui, une nuit d'orage, s'éteignit. Léandre se perdit et

caresser le monde. Le monde! Et quoy, ignores-tu qu'il n'y aye rien de si leger et inconstant? Que ce ne soit une beste à plusieurs testes? Un monstre frauduleux qui ne garde fidelité ny loyauté aucune ? A qui a-t-il jamais vendu vin qui ne feust mixtionné d'eau (17) ? Aujourd'huy tout en un moment il eslève par dessus les nuées, demain avec plus grande legereté il abaisse jusques aux abismes (18). C'est un faux prometteur, un vray trompeur, et un public flateur (19), doux au visage et cruel aux mains, avare au bien et prodigue au mal, dangereux à tenir, et disficile à laisser. C'est, en un mot, ce faux (20) Judas, lequel baisant son amy (21) le trahit à mort, et ce traistre Joab (22), lequel embrassant amiablement (23) celuy qui le saluoit, luy perça le corps avec un

poignard.

Cependant cest aveuglé se laisse piper (24), et emporter aux vaines et frivolles persuasions de ceste ideuse beste, laquelle s'estant saisie de la forteresse de son cœur, le rend si esperduement amoureux d'une jeune Damoiselle dudit licu, qu'il ne peust en part qu'il aille (25) treuver repos, que sa bien-aymée ne s'y (26) treuve ; son absence luy est une mort, de façon que resolu de la frequenter beaucoup plus souvent qu'il n'avoit accoustumé, ce (27) promet en fin de venir à bout de ses lubriques dessains et d'en jouir. Mais comme ceste Damoiselle, très-vertueuse et chaste qu'elle estoit, s'apperceut que le Chevalier estoit porté de mauvaise volonté en son endroit, quoy qu'elle feust de moindre stoc (28) et de plus basse qualité que luy, se delibera de resister à ses importuncs et facheuses affections, et luy fist despuis paroistre, non seulement par toutes ses actions et refus, mais aussi par des discours autant pleins de desdain et menasses, comme il avoit de volontez depravées et tendantes à violer la chasteté et à tascher l'honneur de ceste belle, qui comme un roc de constance devoit faire le debris et naufrage de toutes ses folles et brutales passions.

Ce Chevalier, voyant que c'estoit une autre Penelope (29), laquelle fcust si prudente et chaste que plusieurs gentilshommes, quoy qu'ils sceussent faire pendant vingt ans que son mary Ulysse

que l'expression revête une valeur allégorique.
(18) Les incertitudes de la fortune, dont la déesse a pour attribut une roue, constituent un lieu commun séculaire.

(19) Le premier mot est adjectif, le second substantif.

(20) traître. (21) Voir Matthieu, XXVI (49), Marc, XIV (54) et Luc, XXII (47). (22) Joab tua Abner par traîtrise (II Samuel, III (27)). (23) avec un semblant d'amour. (24) tromper.

(25) où qu'il aille.

(26) Notre texte dit si.
(27) La confusion entre ce et se est alors courante.

<sup>(17)</sup> L'escroquerie qui consiste à couper le vin est assez courante alors pour

<sup>(28)</sup> C'est le mot estoc, qui signifie souche, extraction.
(29) Pénélope résista comme l'on sait aux princes qui prétendaient l'épouser et attendit de longues années le retour d'Ulysse (Odyssée, chant I, notamment).

estoit absent, ne la peurent en aucune façon soliciter à faire brèche à sa pudicité et à rompre la foy qu'elle avoit promis à son Espoux, et cognoissant (30) d'ailleurs que c'estoit en vain de plus luy en parler, si ce n'estoit par la voye du lien de mariage, treuva à propos de luy faire entendre comme il estoit en volonté de se marier, moyennant dispence, qu'à ses fins il avoit mandé pour l'avoir, et (31) que toute son affection estoit portée à

l'espouser, si elle y vouloit condescendre.

La Damoiselle, qui jusques à maintenant avoit faict tant de resistance, prestant l'oreille à ces flateux (32) discours, la rendent tellement aveuglée, que, ne prenent (33) pas garde comme les loix Divines et humaines prohibent estroictement à un chascun de se remarier, si ce n'est en suite de mort, sans laquelle la seconde (34) encourt la censure d'une putain, et que celuy qui la recerche a desja contracté alliance avec la plus belle, la plus riche, la plus noble et vertueuse, en comparaison, de toutes les femmes, et qui n'est nullement subjecte à ceste parque inevitable la mort (35), luy respond le cognoissant Gentilhomme de bon lieu, que s'il vient par la voye du sacré Mariage, qu'en tel cas elle

prestera consentement.

Helas! la lourde et inconsidérée responce, qui faict que ce malheureux bandé à ses affections, faict moyen d'avoir une dispence frivolle, et contre les serments ja prestez, à (36) la dannation de son ame, quitte la saincte Croix, et, qui pis est, (comme beaucoup tiennent, et qu'on peust conjecturer par sa tragedie) passe une ample dannation (37) de son corps et de son ame au diable, pour avoir avec moins de difficulté l'amitié de ceste Damoiselle, et pour l'espouser. Brcf, parvenu à bout de ses desirs, et le mariage consumé, le ver de la conscience le ronge et bourrelle de telle façon, que, comme poussé au desespoir, voyant son ame, qui auparavant estoit sœur des Anges, estre faicte compagne des demons, tout moment luy est un long jour, les jours plus clairs (38) sont des nuicts sombres à ses yeux, et les nuicts des tenèbres infernales. Tellement que luy qui sçavoit fort bien le terme et limite de son desastre, le huictiesme jour d'Avril année presante, après avoir festiné quelques uns de ses amis, il commanda à ses serviteurs de le laisser seul dans sa chambre, et de

(32) flatteurs, trompeurs.

(38) Notre texte dit clair.

<sup>(30)</sup> Notre texte dit cognoissans.(31) Notre texte répète et et.

<sup>(33)</sup> rendent et prennent sont ici des participes présents. (34) seconde s'applique évidemment au sême « épouse » présent dans le

verbe se remarier.
(35) Cette épousc parfaite qui échappe à la Parque, c'est-à-dire à la mort, est bien entendu Marie, que le chevalier de Malte a épousée en prononçant ses vœux.

<sup>(36)</sup> pour. (37) Le mot dannation est sans doute mis pour un autre ici, suite à une erreur de lecture ou une négligence du prote.

ne l'aller interrompre quoy qu'ils (39) entendissent : car il avoit (disoit-il) à faire quelque chose d'importance, croyant peust-estre de pouvoir resister à ce Goliat infernal (40), qui le devoit bien tost venir querir, et avoir autant de force (quoy qu'il cust quitté les vrayes armes desquelles il faut combattre Satan) que jadis estant Chevalier. Ses serviteurs ayant patienté despuis 4 heures du soir, jusques à 2 après la minuit, se doutant de quelque accident, vont frapper la porte de sa chambre, l'appelant par diverses fois et, n'entendans aucune responce, se resoulurent d'enfoncer vitement la porte ; cela faict, il voleurent promptement entrer: mais helas! il virent d'abord (ô effroyable vision) un grand feu ardant qui tenoit toute la cheminée, leur maistre à la broche, avec un gros bouc puant et noir, qui roustissoit le corps de ce miserable qui n'avoit peu esteindre le feu de ses desordonnées et bruslantes affections. Les serviteurs espouventez de cest horrible spectacle, courent à demy morts, les uns par la ville criant secours, les autres à la Justice; plusieurs Magistrats, avec une grande affluence de peuple qui accouroit de tous costez, se treuvèrent dans peu de temps autour de ceste maison (41), où l'Enfer sembloit c'estre changé; il ne fust à leur possible (42) de chasser se bouc, moins (43) de l'empescher de rostir sa proye, Bref, toute la ville beaucoup plus en allarme qu'il ne feust jamais en temps de guerre, s'adresse à Dieu, comme refuge très-asseuré, affin qu'il luy pleust chasser se Diable metamorphosé en bouc; Messieurs les Écclesiastiques après avoir ouvert les Eglises, qui bien tost se treuvèrent remplies de peuple, s'assemblèrent pour y aller en procession, et en grandes devotions et très-devotes Prières, à l'instant que le Prestre Sacré armé de la saincte Croix mist le pied dans la chambre, le tout dispareust, faisant un grand bruit comme un tonnerre, et laissa la chambre infectée d'une puanteur intolerable. Nous pouvons clairement voir, par la Catastrophe (44) de ceste Histoire très-veritable, combien grande est la haine que Dicu porte au peché, et le juste chastiment qu'il a accoustumé de prendre, après une longue attente de ces obstinez pecheurs qui luy tornent le dos, et font banqueroute à ses Loix, pour se rendre esclave de Satan, et estre bruslez eternellement.

#### FIN.

(39) Notre texte dit il.
(40) L'affrontement de David et Goliath se trouve au 1<sup>er</sup> livre de Samuel.
L'antonomase signific que seuls Dieu et ses champions (comme David) peuvent

vaincre le Mal.

(41) La foule que va maintenant convoquer l'auteur a pour fonction, entre autres, d'accréditer les faits. Nous entrons dans le système de la « rumeur » : à défaut de témoignage direct, un témoin peut affirmer qu'il y avait des témoins!

<sup>(42)</sup> Il ne leur fut pas possible.
(43) et encore moins.
(44) Ce terme, qui est au masculin dans l'original, désigne dans la tragédie le dénouement, la « chute ».

## LE PATERNALISME A VIENNE ENTRE LES DEUX GUERRES A TRAVERS LE JOURNAL "LE TRAIT D'UNION"

par François RENAUD

La paternalisme, conception sociale selon laquelle le patron doit se comporter envers ses employés comme un bon père de famille envers ses enfants, caractérise la principale firme textile de Vienne, « les Etablissements Réunis », appelés communément « Pascal-Valluit ».

Les chess de cette grande entreprise intégrée faisant travailler environ deux mille personnes appartiennent au catholicisme social qui perça dans l'industrie française sous le Second Empire (cf. thèse de J.B. Duroselle) pour s'épanouir fin XIX° et début XX° siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Le Trait d'Union, bulletin mensuel publié par le « Secrétariat des Familles » de l'entreprise illustre avec éclat les orientations sociale et économique de ce type de patronat à Vienne Aucune autre firme viennoise, textile ou non, n'a poussé aussi loin sa philosophie en ces domaines, ne serait-ce qu'en raison de la taille réduite des autres affaires. Le « Trait d'Union » a paru du 15 avril 1920 au 15 janvier 1932, et sa collection est presque entièrement conservée à la Bibliothèque Municipale de Vienne. Il était réservé au personnel et distribué gratuitement.

Le « Trait d'Union » se veut d'abord et avant tout à la portée de tous et utile : d'où un langage simple et clair, mais en un style correct et sans négligence, un souci du concret et même une adaptation à la main-d'œuvre immigrée par inclusion d'articles en langue italienne ; c'est du 15 août 1923 au 15 décembre 1926 qu'on peut lire dans le journal une « Lettera agli operai italiani », dans laquelle aux informations d'ordre pratique s'ajoutent des mises en garde contre l'alcoolisme.

Les objectifs du bulletin sont essentiellement d'ordre social,

mais aussi d'ordre économique. Les sujets sociaux traités sont d'une extrême variété. Les œuvres sociales de l'entreprise occupent la plus grande place : on constate que Pascal-Valluit en possède de très nombreuses et très actives. Il y a une association sportive, l'A.S.E.R., une Harmonie (de 54 membres sur la photo du numéro 10 du 15 octobre 1921), un enscignement ménager, des jardins ouvriers, pour les soins desquels de nombreux conseils pratiques sont donnés, des cours de puériculture depuis décembre 1922, une infirmière visitant les malades à la maison, une salle des fêtes cnfin où se jouent opérettes et comédies et où l'on passe des films. Il y a des séances de cinéma pour les enfants, les séances pour adultes ont lieu l'hiver (ainsi, en 1928/29, clles s'étalent de sin octobre à début mai, cf. numéros des 15 novembre 1928 et 15 juin 1929). Pour bien cerner l'utilité de ces œuvres sociales, il ne faut pas perdre de vue qu'avant 1939 l'Usine se substitue à la Ville, insuffisante dans nombre de réalisations sociales de ce genre.

Aux problèmes sociaux ressortissent également les articles d'informations (allocations familiales, primes de natalité, séparation de corps des époux...), les articles pour une meilleure connaissance de Vienne (noms des rues, monuments, l'industrie drapière...), le carnet signalant naissances, mariages et décès de ceux qui veulent bien y figurer, enfin des divertissements sous forme de variétés, contes, poèmes, rébus. Les poèmes sont d'auteurs connus (F. Coppée, J. Aycard, Sully-Prudhomme) ou l'œuvre de membres du personnel. Exemple de ces articles : le très intéressant texte sur l'usine de Béchevienne écrit dans le numéro du 15 décembre 1923 à l'occasion de la mort de Francisque Bonnier le 18 novembre précédent.

La morale tient, avec les articles réservés aux œuvres sociales de l'entreprise, la meilleure place. Le « Trait d'Union » exalte la bonne moralité, la propreté, la vie de famille, la patrie. La morale s'exprime soit par des sentences, plus ou moins courtes, imprimées en lettres grasses et qui parfois truffent densément le journal, soit par des articles, soit par des poèmes, tel «Les remontrances de Bébé à son père » qui dilapide le salaire familial (numéro 9 de 1921). Grande est la fréquence des mises en garde contre l'alcool et aussi contre le manque d'hygiène : « un peu d'eau dans le verre du père et de la mère, c'est un peu plus de santé pour l'enfant » (15 mars 1927), « l'intempérance détruit plus d'hommes que tous les autres fléaux de la nature humaine réunis » (15 octobre 1922); « ne balayez jamais dans une pièce sans couvrir vos aliments », « allez chercher votre lait dans un pot fermé pour le préserver des poussières des literies et des tapis secoués » (10 octobre 1931); « si je lis un livre de morale je ne trouve les défauts décrits que chez mon voisin » (15 août 1930). Le journal du 15 août 1923 va jusqu'à donner « Dix conseils aux jeunes filles pour le mariage » sous la forme des dix commanPremière Année

N. 3

15 Juillet, 15Août 1920

LE

# Irail d'Union

Bulletin publié par le

Secrétariat des Familles des ÉTABLISSEMENTS RÉUNIS

et réservé strictement au Personnel de ces Établissements

Ne doit pas être vendu.

## M. Gustave SILVESTRE (1854-1920)





Directeur puis associé de la Maison PASCAL-VALLUIT devenue Les Établissements PASCAL-VALLUIT, VALLUIT, COLAS, G. SILVESTRE & FILS (1876-1920) Membre-Trésorier de la Chambre de Commerce

Vice-Président de la Mutualité Maternelle Ancien Président de la Chambre Patronale Syndicale de l'Industrie textile Ancien duge au Tribunal de Commerce

Médaille d'Or de la Mutualité

dements de Dieu : « Jamais à l'insu des parents, jeune homme ne fréquenteras » (conseil n° 6). Mais tous ces préceptes moraux aux adultes ne relayaient-ils pas ceux que l'on enseignait au même moment aux enfants des écoles primaires communales ?

Le second objectif du « Trait d'Union » est d'ordre économique : conserver à l'usine son recrutement et défendre le système capitaliste sont les deux soucis majeurs. On encourage les travailleurs actuels et potentiels (les enfants) à rester fidèles à l'usine, souci qui apparaît soit dans des articles, comme « du choix d'un métier » (15 septembre 1921), « le choix de la profession » (15 février 1923), soit dans des sentences : « il faut aimer son état, s'y plaire, s'y attacher. Regarder à droite et à gauche de sa route au lieu de la suivre, c'est se condamner à ne trouver de charme nulle part » (15 juin 1922); « le bonheur consiste principalement à s'accommoder de son sort, à vouloir être ce qu'on est » (15 novembre 1920) ; « le meilleur héritage qu'un père puisse laisser à ses enfants est de leur donner la connaissance complète d'un métier manuel » (15 juillet 1931). On va même jusqu'à mettre en garde contre les métiers dits à la mode — exemple : ajusteur — (dans l'article « le choix d'une profession » du 15 août 1923), ce qui montre la crainte du patronat textile devant une diversification industrielle qui risquerait de lui soustraire de la maind'œuvre.

A ses ouvriers, que l'usine protège, on fait des recommandations qui traduisent la mentalité économique française de l'époque : « acheter à crédit, c'est payer cher. Acheter au comptant, c'est payer bon marché » (15 janvier 1922). En effet rare et même mal vu était alors le crédit à la consommation, on tenait à honneur dans la majorité des familles françaises de « terminer l'année sans dettes ».

Le jardin ouvrier, œuvre d'application nationale dont on célèbre le 11 juillet 1926 à Paris le trentenaire en présence du ministre des Travaux Publics qui fait un long discours (compte rendu dans le « Trait d'Union » du 21 novembre 1926) permet une compression salariale en offrant à l'ouvrier le moyen de faire pousser des légumes; or le numéro du 15 décembre 1922 va jusqu'à dire que « l'œuvre des jardins ouvriers est une œuvre morale..., ce coin de terre est le seul lieu où la famille, confinée au logis trop étroit, peut s'épanouir et se réjouir à l'aise ».

Le capitalisme est naturellement défendu avec vigueur mais avec une teinte de christianisme social qui reste, il est vrai, plus un souhait qu'une réalité dans le numéro du 15 septembre 1931 : « les biens doivent être répartis avec justice et charité entre tous les humains parce qu'ils sont pour tous, non à tous, sans supprimer la propriété individuelle qui est le premier stimulant à la création des biens ». Cette notion de répartition des biens « avec justice et charité » a toujours fait problème dans le

if Année (Bulletin mensuel)

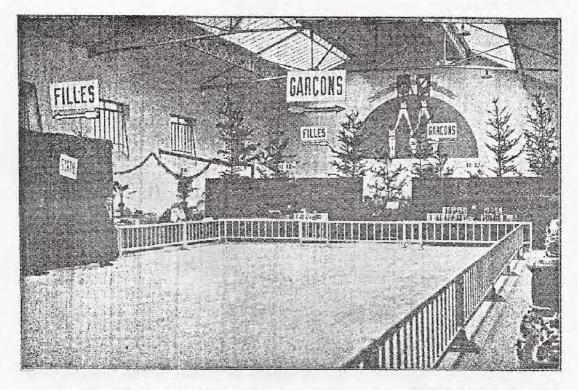


15 Janvier 1930

# Trait d'Union

Bulletin distribué au Personnel
des Établissements PASCAL-VALLUIT, VALLUIT, COLAS, G. SILVESTRE & FILS
à VIENNE (Isère)

10MMAIRE, -- La Réception du 31 Décembre, -- Les Foyers que l'on fuit. -- L'Elimination du gaspillage, -- Le Concert du 14 Décembre, -- Fête de Noël 1929, -- Noël et la Bonté, -- Le bon numéro (conte). -- Chronique des Etablissements Réunis : Etat-Civil -- Cinéma, -- Accidents du travail : Nouveau réglement, -- A, S, E, R, : Concours de fin d'année.



Vue d'une partie de la nouvelle Salle de l'A, S. E. R. quelques minutes avant la fête de l'Arbre de Noël

patronat (d'Etat aussi bien que privé), y compris chez les patrons se réclamant du catholicisme social. Le patron est, en effet, en matière de salaire, à la fois juge et partie. Contre les dangers de protestation ouvrière par la grève, on affirme (15 septembre 1931) « la seule liberté véritable est celle qu'assurent la discipline et le travail » et l'on montre en exemple « la collaboration des classes en Amérique » (article du 15 mars 1930). On exalte la production capitaliste dans l'article du 15 août 1928 sur le taylorisme : l'auteur en décrit les avantages pour la productivité, mais il oublie d'en signaler les inconvénients humains nés de la répétitivité à l'infini du même geste.

En bref, le « Trait d'Union » des « Etablissements Réunis » ou de « Pascal-Valluit » est un document du plus vif intérêt pour la connaissance de la philosophie et de la politique du grand patronat viennois et même, au-delà, du grand patronat catholique français de cette époque : on le retrouve dans des entreprises de mêmes dimensions humaines, si par contre leur célébrité internationale est infiniment plus grande, par exemple à la Compagnie des Cristalleries de Baccarat en Lorraine, qui possédait même son école primaire complète (jusqu'à 13 ans) parallèle à l'école communale, à la différence de Pascal-Valluit.

Comment cette attitude patronale fut-elle reçue par ceux à qui elle était destinée ? Voilà l'autre volet du problème social à Vienne entre les deux guerres, à explorer...

Mais pour mieux situer ces conceptions patronales paternalistes, il est bon, je crois, de les comparer à l'esprit nettement voltairien cher à Adolphe Thiers (« il faut une religion pour le peuple »), qu'exprime un poème, l'*Epinceteuse*, composé à l'occasion de la Cavalcade de Vienne de 1868 — les cavalcades sont des fêtes annuelles de bienfaisance florissantes sous le Second Empire — et conservé à la Bibliothèque Municipale de Vienne (A 8723, 5° partie) :

Que j'aime à voir l'Epinceteuse! (1) Sa cousine la Bobineuse! (2) Et sa sœur la Cariboteuse! (3)

Au travail toujours gracieuse, Du plaisir point ambitieuse, Avec sa pince ingénieuse Dans sa tâche elle est très-soigneuse.

(3) Cariboteuse ou espouleuse : ouvrière chargée de remplir les petites bobines ou caribarits qui sont enfilées dans la broche de la navette pour faire la trame.

<sup>(1)</sup> Epinceteuse : ouvrière chargée d'enlever avec une pince très pointue les morceaux de paille et d'herbe de la laine, qui n'ont pu tomber lors de la carderie.
(2) Bobineuse : ouvrière chargée de remplir les grosses bobines utilisées pour faire les fils de chaîne.

Sois, ô charmante Epinceteuse, Toujours gentille et vertueuse, Jamais méchante et vaniteuse!

Du maître supporte rieuse L'humeur souvent capricieuse ; Pour tous la vie est épineuse.

Ne sois pas du riche envieuse; Si ta vie un peu douloureuse En plaisirs n'est pas somptueuse, Au ciel tu seras plus heureuse!

## LES CONTRATS DE MARIAGE A VIENNE DE 1920 A 1938

par Christine RENAUD

Pour compléter l'étude des actes d'état-civil (1), 230 contrats de mariage ont été dépouillés chez deux notaires viennois afin de mieux cerner deux éléments essentiels : les milieux sociaux des futurs époux et la façon dont la vie commune est envisagée, notamment en ce qui concerne la place de la femme dans la gestion des biens.

Ce type de convention matrimoniale règle d'une part les intérêts pécuniaires des futurs, d'autre part l'activité juridique des époux en définissant leurs pouvoirs. A cette époque, le régime légal était celui de la communauté des meubles et acquêts : 19 à 30 % des couples mariés à Vienne lui ont préféré un autre régime, signant alors un contrat. Durant cette période de l'Entre-Deux-Guerres, une certaine stabilité du nombre de contrats apparaît, et non une diminution comme au niveau national, sans doute à cause d'une fidélité plus marquée aux coutumes ancestrales.

Une infinité de régimes peuvent être choisis du fait que l'adjonction de clauses particulières à des régimes types permet d'aménager à sa guise toute convention matrimoniale. Pourtant, les Viennois profitent peu de cette possibilité. La majorité opte pour un régime encore largement communautaire sans clause conventionnelle.

## I. — Le régime de la communauté réduite aux acquêts

Choisi par 93 % des couples qui ont refusé le régime conventionnel, il diminue le caractère fusionnel de ce dernier en grossissant la part des biens qui restent propres à chaque époux. Le mari reste le chef de la communauté et aucun contrat ne peut

<sup>(1)</sup> Cf. « Lc mariage civil à Vienne de 1920 à 1938 » (B.A.V. 1988, n° 1).

y déroger. Il a donc des pouvoirs quasi-absolus qui, dans l'esprit du Code civil, traduisent non seulement un pouvoir, mais aussi un devoir envers la femme. Néanmoins, l'épouse n'est pas démunie de toute possibilité d'intervention grâce à trois types de recours que lui accorde la législation française :

- La séparation de biens peut être demandée en cours de mariage si le mari se montre mauvais administrateur.
- La femme possède une hypothèque légale sur les immeubles de son mari, ce qui permet d'assurer les reprises de l'épouse.
- A la dissolution du mariage, la femme ou ses héritiers peut renoncer à la communauté et l'abandonner alors au mari, si celui-ci l'a mal gérée.

Il est donc très net que la femme ne commence à avoir un certain pouvoir qu'au moment de la dissolution de l'union, et les Viennois s'en satisfont. En effet, par le biais du contrat de mariage, les futurs époux pourraient augmenter les pouvoirs de l'épouse (en lui donnant un mandat pour participer à l'administration des biens communs par exemple), or aucun n'utilise cette possibilité.

Sur les 215 couples qui ont choisi ce régime, 81 y ont ajouté des clauses particulières (prélèvement d'un bien moyennant indemnité, donation entre époux, dotalisation partielle, etc...). Celles-ci concernent toujours le statut de différents types de biens. En outre, la plupart de ces clauses n'interviendront qu'à la mort d'un des deux conjoints. Ces 81 couples se sont donc surtout inquiétés du sort de l'époux survivant.

Face à ce régime communautaire, 7 % des Viennois étudiés ont préféré opter pour un des trois régimes séparatistes.

## II. — Les régimes séparatistes

Ces régimes ne comportent pas de communauté et les biens des conjoints demeurent personnels quant à leur propriété. Le type de gestion varie suivant le régime choisi, le plus séparatiste étant celui de la séparation de biens.

## 1) Le régime de séparation de biens

Sous ce régime, chaque époux conserve la propriété, l'administration et la jouissance de son patrimoine. Mais les pouvoirs de la femme sont limités par la puissance maritale et par l'incapacité de la femme mariée (abolie seulement en 1938). Cela signifie que l'épouse ne peut agir « sans le consentement de son mari dans l'acte ou par écrit » (art. 217 du C. civ.). Mais la conjointe peut jouir librement de ses revenus.

Dans l'ensemble, il apparaît que ce type de régime est plutôt choisi dans les milieux aisés.

Par ailleurs, il faut remarquer que, malgré l'intérêt que représente la séparation de biens pour les commerçants, ceux-ci ne la choisissent jamais dans ces deux études notariales. Ils préfèrent sans doute faire participer leurs conjoints à la prospérité éventuelle d'une communauté.

Se marier sous le régime de la séparation de biens, c'est faire preuve d'une idée différente de celle que la plupart des Français ont du mariage. L'intérêt communautaire disparaît au profit de l'intérêt individuel. Aussi ce régime n'a-t-il été choisi que par 6 % des couples étudiés.

## 2) Le régime sans communauté

Un seul couple a préféré ce régime qui, s'il permet à chaque époux de conserver la propriété de ses biens, laisse cependant au mari l'administration et la jouissance des biens de la femme. En outre, le contrat précise que l'homme a droit « à tous les bénéfices et économies qui pourront être faits pendant le mariage ».

Le niveau de fortune des conjoints est ici particulièrement différent, l'épouse ayant peu de biens le jour du mariage, ce qui peut expliquer le choix d'un régime aussi avantageux pour le mari.

## 3) Le régime dotal

Ce régime est caractérisé par la division des biens de l'épouse en deux groupes :

- Les biens dotaux sont ceux apportés par la femme pour subvenir aux besoins du ménage. Son mari en a l'administration et la jouissance. L'inaliénabilité et l'insaisissabilité de ces biens ont été créées pour protéger la dot.
- Les biens qui ne sont pas constitués en dot sont paraphernaux. La future conserve alors, outre leur propriété, leur administration et leur jouissance.

Ce régime n'a été choisi que par un couple, qui, une fois encore, appartient à un milieu élevé dans la hiérarchie sociale.

Si les futurs époux sont peu nombreux à choisir un régime où aucune masse de biens communs n'existe, la plupart d'entre eux préfèrent tout de même le plus séparatiste de tous : celui de la séparation de biens, et aucun ne désire tempérer cette rigueur par l'adjonction d'une société d'acquêts.

Devant le peu d'autonomie réellement réservée à l'épouse, il est vraiscmblable que le choix du régime de séparation de biens ou du régime dotal est moins dû à la volonté de laisser quelque liberté à la femme, qu'au désir de protéger ses biens.

## III. - Les apports des futurs

La nature et la valeur des biens présents au moment du mariage sont principalement fonction du sexe et du milieu socioéconomique du futur époux : plus le niveau de fortune est élevé, plus la composition des apports est variée.

Toutes les femmes apportent un trousseau, composé de vêtements, le plus souvent de linge de maison et plus rarement de bijoux et de fourrures. Les hommes sont tous en possession d'un « vestiaire » qui inclut leurs vêtements et éventuellement des bijoux. Ainsi apparaît une certaine continuité des habitudes des siècles précédents.

75 % des épouses apportent des meubles meublants. Ceux-ci comportent impérativement un lit, fréquemment garni, et souvent des meubles de cuisine et de la vaisselle. 46 % des hommes possèdent ce type d'objets, mais ils sont beaucoup plus variés : meubles de salon, de cuisine, de chambre à coucher, outils agricoles, instruments de musique, etc...

Fait plus étonnant : 66 % des femmes apportent des titres et valeurs, contre seulement 48 % des futurs maris.

Certains biens dépendent totalement du milieu socio-économique des familles : bétail, fonds de commerce.

Ces apports peuvent aussi être le fait, en tout ou en partie, de donations parentales. Le nombre de donations est stable à Vienne, mais faible : il représente 20 % de celui des couples, ce qui tend à confirmer la conclusion de diverses études sur le mariage : les jeunes gens se marient de plus en plus par choix individuel et personnel. Une plus grande autonomie implique alors une moindre ingérence de la part de leurs parents.

#### Conclusion

Il apparaît donc que, plus qu'une évolution, c'est un état du mariage qui peut être décrit à Vienne, durant l'Entre-Deux-Guerres. En effet, il n'est pas flagrant que l'union de deux individus remplace de plus en plus l'union de deux familles. En outre, l'union des hommes ne remplace pas l'union des biens, le nombre de contrats reste stable pendant cette période et la communauté réduite aux acquêts est choisie dans une écrasante majorité.

Enfin, la femme mariée, même sous contrat, n'a toujours que

très peu de pouvoirs dans la gestion des biens du couple, malgré les possibilités offertes par la législation française. Opter pour un contrat de mariage signifie plutôt réserver la propriété de certains biens à l'épouse que lui accorder une autonomie et des pouvoirs plus grands.

- 65 --

très peu de pouvoirs dans la gostion des tiens du couple, maigré les possibilités objectes par la législation française. Opiet, pour un contrat de prorique signifie plusõt mestror, la propueté des cermins biens à l'épouse que fui accorder une autonomic et des pouvoirs plus grands.

La quiere de l'altre de le les processes du moment du ranciage sem recipie palement de la moment de la militar sociééconomique du l'autronne de la militar de la rancia de la fame est elect, nius la composition de la composition della compositio

Toutes les femines any orient de trems au comme de vettement, le plus souvent de linge de matient et plus : a ment le bijoine et de fournaires les hémoires nont tous et passesse au il un « vestiaire » qui jaclui leura vita ments et éventuellement des bijous. Ainsi apparait une certaine continuité des hémitudes des céreles précédents.

comportent impérativament un lit, fréquemment garai, ce sauvent des moubles de suitine et de la vaisselle. 46 % des fremues possedent de type d'objent, mais lle sont bancomp plus variés : meubles de salon, de cui sine, de chambre à concher, outils agricoles, instruments de musique, etc.

Fait plus étempent : 60 % des l'exposes apportent des titres et valeurs, conce reulement 48 % des future maris.

Corratos biens dépendent totalement du milieu socio-éconqntique des familles de tail, fonds de commèrce.

Ces apperts peuveut aussi ene le fait, en tout ou en parite, de donniture par etable. Le nombre de donniture est stable à Vienne, mais luible à il représente 20 % de cetti des couples, re qui tend à confirmer la conclusion de diverses étables sur le narriage : les immes seus se marient de plus en plus par chom malipidant et pare des bine, plus grande autonomie implique alors une moinule.

Conclusion

finite, la temme marièr, men entre contrat, ala forforti que

## LA PRESSE UTILISÉE COMME SOURCE D'ARCHIVES:

## L'exemple viennois à travers les journaux

par Dominique ESPAGNON

Entre les doux guerres, la presse, et plus particulièrement le journal, est la source principale d'information; ce dernier s'est démocratisé et s'adresse à toutes les couches sociales; il n'est plus réservé à la population riche et instruite et n'est pas encore véritablement concurrencé par la T.S.F.

Cette période connaît un développement et une affirmation de la presse régionale dont les tirages augmentent par rapport à la presse parisienne (1).

Elle pénètre les campagnes et devient l'organe de diffusion de l'information locale.

Le journal est une source d'archives particulière, encore peu utilisée comme source principale mais plutôt comme complément, sur un événement précis, comme un flash sur l'actualité. Le but de la recherche a été d'essayer de dresser un panorama de la vie quotidienne de la classe ouvrière, la plus nombreuse et la plus représentative de la population viennoise, uniquement à partir de la presse. Cette source a l'avantage, quand on travaille sur le quotidien, de donner justement des informations au quotidien, de suivre de façon régulière les changements de la ville et le comportement des habitants. Elle permet un travail et une approche beaucoup plus vivants que les autres sources d'archives; elle apporte surtout une pléiade d'informations très diverses qui touchent à tout ce qui fait la vie d'une ville et de ses habitants dans un contexte et une période donnés.

Les informations que l'on peut recueillir dans ces journaux apportent plusieurs sortes de renseignements : un article n'a ni le même ton, ni le même but, ni la même portée que l'annonce

d'un spectacle de cinéma.

<sup>(1)</sup> Histoire générale de la presse française, T. III (1871-1940), P.U.F.

Mon travail porte essentiellement sur le dépouillement de deux hebdomadaires locaux, « Le Journal de Vienne » et « Le Moniteur Viennois », paraissant tous les samedis soir. « Le Moniteur Viennois » est né en 1791, créé par la société des Amis de la Constitution sous le nom d' « Affiches Patriotiques du district de Vienne » ; c'est en 1842 que le journal adoptera sa dénomination définitive : « Le Moniteur Viennois ». « Le Journal de Vienne », quant à lui, a été créé en 1838 (2).

Ces deux journaux appartiennent à des familles d'imprimeurs, rédaction et imprimerie étant liées, on peut dire qu'ils sont représentatifs de la bourgeoisie locale. Ainsi, l'évolution des journaux permet de suivre l'évolution politique de cette bourgeoisie provinciale qui a trouvé de nouvelles préoccupations et des sujets d'intérêt dans la défense de la société bourgeoise qu'elle a aidé à créer et qui se sent menacée par le monde ouvrier si peu intégré à la société traditionnelle. Ces journaux vont devenir les porte-parole des classes dirigeantes viennoises et en particulier du patronat.

Le journal partage sa première page entre l'actualité internationale et nationale et la chronique locale; tandis qu'en dernière page, se trouvent les programmes de cinéma, les rubriques sportives; les comptes rendus sont en pages centrales, celles aussi, des annonces, de la publicité et des feuilletons. Les deux journaux, au point de vue de la mise en page et de l'organisation sont conçus de façon semblable:

- les annonces, avis de réunion apportent des informations sur les spectacles; loisirs offerts à la population, les réunions d'associations;
- les chiffres, statistiques, concernent tout ce qui touche aux mouvements démographiques de la population (recensements...) mais aussi, lors des crises économiques, ils indiquent les chiffres du chômage et selon l'inflation, avec plus ou moins de précision, le prix du pain;
- les faits divers composent une part importante de la chronique locale et donnent beaucoup d'informations sur la vie nocturne, les attitudes et les habitudes de la population;
- certaines rubriques apparaissent selon les périodes, soit elles sont plus liées à l'une d'elles comme par exemple la guerre, soit elles n'apparaissent qu'à partir de l'extension d'un phénomène, c'est le cas pour les accidents de voitures et les vols de bicyclettes;
  - les photographies se généralisent à partir de 1922. Elles

<sup>(2)</sup> Cf. Jaillet C., « Les origines de la presse à Vienne » pour en savoir plus.

concernent toujours un événement local : inauguration, manifestation... et bien sûr, le sport ;

- les comptes rendus sont simplement, pour la plupart, retranscrits par le journal : les comptes rendus du conseil municipal permettent de suivre les travaux de voirie et d'urbanisme ainsi que la composition du budget ;
- les comptes rendus de la Chambre syndicale patronale du textile établissent chaque année la situation économique de cette branche et les rapports patrons-ouvriers;
- les comptes rendus des œuvres sociales (Mutualité maternelle, allocations familiales) laissent apparaître la politique sociale du patronat;
- les autres comptes rendus sont ceux rédigés par les journalistes, très souvent tendancieux; ils diffèrent selon le journal (cas des grèves, en particulier). On lit aussi des comptes rendus de spectacles ou rencontres sportives;
- les articles ne sont pas réguliers, en ce qui concerne les problèmes de l'époque! cependant, ils mettent en évidence les préoccupations des gens. Les articles s'accompagnent toujours de conseils moraux destinés aux ouvriers pour les intégrer à la société et mettre fin aux conflits sociaux. A ces articles de journaux, il faut ajouter ceux très révélateurs du « Trait d'Union », journal destiné au personnel de la plus importante entreprise textile de Vienne, les Etablissements Réunis, paru de 1920 à 1932, mensuellement. Ce journal est mis en place par le patronat à l'époque où se développe la politique sociale : il est donc le porte-parole de cette attitude très teintée de paternalisme ;
- les chroniques sur la ville, un quartier... auxquelles on peut ajouter « Les Pages Viennoises », une revue éditée par l'imprimerie du « Journal de Vienne » qui paraît à partir de 1935 et jusqu'en octobre 1938, tous les trois mois.

A partir de tous ces éléments se dégage une vision de la vie quotidienne à Vienne mais aussi des relations entre les différentes classes sociales.

(à suivre...)

- les photographies se grand partir de 1922. Elles

#### SOCIETE DES AMIS DE VIENNE

### **BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

A l'occasion du Bi-centenaire de la Révolution Française, la Société des Amis de Vienne publie, avec le concours de l'Association pour la Célébration du Bi-centenaire de la Révolution Française, un numéro spécial :

## Vienne au temps du Directoire du Chanoine Pierre CAVARD

Cet ouvrage de 150 pages, illustré de gravures, retrace l'histoire mouvementée et pittoresque de Vienne.

Date de parution : novembre 1988

Prix de souscription: 80 F jusqu'au 31 octobre 1988

## **BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

à retourner aux « Amis de Vienne », Office de Tourisme cours Brillier - 38200 VIENNE

I Mme - Mlle
dresse
ésire recevoirexemplaire(s) de :  Vienne au temps du Directoire
ègle la somme de
ar chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
AMIS DE VIENNE » - Office de Tourisme - C.C.P. 185-71 J Lyon  Date et signature :
Duic et signature.

## SOCIETE DES AMIS DE VIENNE

### BULLERN DE SONSCRIPTION

A l'occasion du Bicentenaire de la Révolution Française, la Société des Amis de Vienne public, avec le concours de l'Association pour la Célébration du Bi-contenaire de la Révolution Française, un numéro special :

Vienne au temps du Directoire du Chanoine Pierre Cavagn

Cet ouvrage de 150 pages, illustré de gravures, retrace l'histoire mouvementée et pittoresque de Vienne.

Date de partition : novembre 1988 Prix de souscription : 80 F jusqu'au 31 octobre 1988

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à resourner aux « Amis de Vienne », Office de Tourisme cours Brillier - 38200 VIENNE

M. - Mmc - Mile

règle la somme de par chéque bancaire ou postal à l'ordre de :

AMIS DE VIENNE -- Office de Tourisme - C.C.P. 185-71 J Lyon

Date el signature :

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DES « AMIS DE VIENNE »

Président d'Honneur (à vie) :

M. Charles Jaillet - Ancien Président

Comité de Patronage :

M. Michel CARDUNER - Conservateur.

M. Gabriel Chapotat - Membre du C.N.R.S. - Fondateur, Directeur du Centre de Recherches Archéologiques

M. Roger LAUXEROIS - Conservateur des Musées

M. Serge Tourrenc - Conservateur de Fouilles

#### BUREAU

Président : M. André Hullo - Professeur au Lycée de Saint-ROMAIN-EN-GAL

Vice-Présidents : M. Louis Blanc

M. Jean-François Grenouiller - Bibliothécaire.

M. François Renaud - Professeur au Lycée de Saint-Romain-en-Gal

M. Marcel Paillaret - Ingénieur - Vienne

Secrétaire Général: M. Louis Blanc - Saint-Romain-en-Gal

Trésorière: Mme Thévenet - Directrice de l'Office du Tourisme

#### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Me Jean Armanet - Notaire - VIENNE

M. Paul Blanchon - Professeur - VIENNE

D' Marc Chalon - Sainte-Colombe.

M. Roger DUFROID - Retraité - VIENNE

M. Charles Frecon - Notaire - Vienne.

M. le Chanoine Joseph Gros - Sainte-Colombe-lès-Vienne.

M. Jean Gueffier - Adjoint au Maire de Vienne.

M. Jean-François Guillet - Licencié ès-Sciences - Sainte-Colombelès-Vienne

Mme Michel Guillot - Saint-Romain-BN-Gal

M. Jean Perriolat - Chimiste - Vienne

Mme Maurice Seguin - Vienne

M. SONDAZ - VIENNE

M. Michel Tranchand - Cadre Administratif - Vienne

M. Jean Vaganay - Industriel - VIENNE

Mme Widlocher - Vienne

## SAUVEGARDES ET INTERVENTIONS

- 1907 Achat à un propriétaire grâce à une souscription lancée par la Société, de la mosaïque de Lycurgue; financement de la restauration de la statue de l'Apollon Pythien.
- 1909 -- Création par notre Société du Syndicat d'Initiative qui ne devient indépendant qu'en 1947.
- 1920 Début des travaux de restauration de la façade ouest de la cathédrale Saint-Maurice. La Société lutte depuis 1908 pour obtenir la contribution des Monuments Historiques et organise une souscription publique.
- 1922 La Société achète des immeubles pour faciliter le début des fouilles du théâtre antique.
- 1928 Dégagement et achèvement de la façade de St-André-le-Bas pour l'achat puis la démolition de vieux immeubles, grâce à une nouvelle souscription et par les dons de sociétaires.
- 1938 Résurrection du cloître de St-André-le-Bas grâce à divers dons de sociétaires, en particulier de Mme GUILLEMAUD qui cède les colonnes.
- 1958 Contribution financière pour le rachat de la statue de la Tutela à un antiquaire.
- 1967 Interventions multiples pour la sauvegarde des mosaïques de la place St-Pierre et du site de St-Romain-en-Gal.
- 1977 Sauvegarde du mobilier du musée.